

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DPE 25 Création d'une association ayant pour objet de favoriser le dialogue entre les chercheurs et les acteurs opérationnels concernés par la gestion du cycle de l'eau en Île-de-France ; proposition d'adhésion.

M^{me} Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 12 mars 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande d'approuver la création d'une association et l'adhésion de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à accepter la création d'une association ayant pour objet de favoriser le dialogue entre les chercheurs et les acteurs opérationnels concernés par la gestion du cycle de l'eau en Île-de-France.

Article 2 : La Ville de Paris, représentée par Monsieur le Maire de Paris, est autorisée à adhérer pour l'année 2013 à cette association.

Article 3 : La cotisation annuelle exigible pour l'adhésion de la Ville de Paris sera imputée à hauteur de 5 000 euros au chapitre 011, article 6281 de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2013.